



# INFO-SEBR

## JOURNAL SYNDICAL



## MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année scolaire 2024-2025 tire bientôt sa révérence. L'événement marquant de cette année est, sans contredit, l'ensemble des attaques constantes de la CAQ envers les travailleuses et travailleurs, en particulier dans le domaine de l'enseignement. Ces attaques se manifestent par une série de projets de loi visant à restreindre nos droits et à diminuer notre autonomie professionnelle, entre autres. La modernisation de la Loi 37, qui encadre notamment nos paliers de négociation, en est un bon exemple.

Le projet de loi 89, qui prétend répondre aux besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, le fait au détriment des droits fondamentaux des travailleurs.

Le projet de loi 47, sous prétexte de renforcer la protection des élèves contre les actes de violence à caractère sexuel, un objectif auquel personne ne peut s'opposer, est utilisé par la CAQ pour introduire des mesures excessives.

Le projet de loi 94, quant à lui, vise à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation, mais sert encore une fois de prétexte pour imposer des mesures abusives sans réel lien, comme l'évaluation annuelle de tous les enseignants ou l'obligation de remettre une planification annuelle à la direction.

Et finalement, que dire du projet de loi 100, sinon qu'il constitue une attaque frontale contre l'ensemble du personnel enseignant. Ce projet vise à abolir toutes les conventions locales afin que, dès 2028, leurs clauses soient exclusivement négociées à l'échelle nationale.

Or, ces conventions sont le fruit de décennies de négociations entre chaque syndicat local et son centre de services scolaire. Elles répondent aux réalités du terrain et incarnent l'identité propre à chaque milieu.

Le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, n'ayant pu satisfaire totalement sa soif de contrôle lors de la dernière négociation, cherche maintenant à imposer ses vues par voie législative. Lors de la dernière négociation, il souhaitait déjà modifier le déroulement des affectations et imposer le 8 août comme date limite pour tout changement de poste. Le fait que les affectations soient régies localement l'en a empêché.

Qu'à cela ne tienne : la CAQ propose maintenant des modifications législatives pour s'emparer des conventions locales et imposer, dès 2028, un modèle uniforme d'affectation dans tous les centres de services scolaire, selon ses propres préférences.

Ce gouvernement agit sans vision à long terme. Par son attitude cavalière envers une profession en pleine pénurie, il ne fait que clouer le cercueil de notre système éducatif, plutôt que de rendre la profession enseignante plus attrayante et de retenir les enseignants déjà en place. Dans un contexte où la tâche est déjà lourde et le milieu de travail éprouvant, nous n'avons pas besoin de ces attaques supplémentaires.

Cela dit, nous n'en sommes pas à notre première bataille. Espérons que la force de notre solidarité nous permettra de protéger le beau milieu qu'est l'enseignement.

Sur ce, je vous souhaite de bonnes vacances et au plaisir de vous revoir au mois d'août!

PRÉSIDENTE SEBR

LE BUREAU SERA FERMÉ DU 7 JUILLET AU 10 AOÛT INCLUSIVEMENT. POUR TOUTE URGENCE, VEUILLEZ NOUS ENVOYER UN COURRIEL ET NOUS VOUS CONTACTERONS DÈS QUE POSSIBLE. PRENEZ NOTE QUE MARIE-CLAUDE SERA DISPONIBLE PAR TÉLÉPHONE AINSI QUE PAR COURRIEL LORS DE L'AFFECTATION DU 8 AOÛT PROCHAIN.



VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ OU VOUS ÊTES SUR LE POINT DE LE FAIRE? N'OUBLIEZ PAS DE NOUS TRANSMETTRE VOS NOUVELLES COORDONNÉES : ADRESSE, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET COURRIEL.

# FRANCISATION

## UNE MISSION ESSENTIELLE, UN SOUTIEN NÉGLIGÉ

Nos enseignantes et enseignants en francisation, à la formation générale des adultes, ont vécu une véritable montagne russe cette année.

Ouverture de classes en août 2025, fermeture de plusieurs d'entre elles à l'automne, puis réouverture partielle par la suite.

Il va sans dire que la CSQ, la FSE et plusieurs de leurs affiliés, dont nous, avons multiplié les interventions politiques dans ce dossier. La francisation doit occuper une place essentielle dans notre société. Si nous souhaitons que la langue française conserve sa place distincte dans notre belle province qu'est le Québec, la francisation est capitale.

De plus, les enseignantes et enseignants en francisation jouent un rôle central dans la vie des personnes immigrantes. En plus de leur enseigner notre précieuse langue, ils deviennent souvent leur point de référence lorsqu'ils ont besoin d'aide pour remplir des documents, entreprendre des démarches auprès d'entreprises, accéder à des soins médicaux, etc.

Plus que de simples enseignants, ils sont un soutien précieux pour l'intégration des nouveaux arrivants dans notre société. Dans le secteur jeune, notre milieu ne dispose pas de classes de francisation. Les élèves sont intégrés aux classes régulières et ne bénéficient souvent que de quelques heures de francisation par semaine.

Un élève n'ayant aucun retard scolaire par rapport à ses pairs québécois et ne souffrant pas de traumatismes liés à la guerre ou autres réussit généralement à s'en sortir relativement bien. Ce n'est malheureusement pas le cas pour tous. Certains ont de la difficulté à s'adapter et à apprendre le français, d'autant plus que certaines langues maternelles rendent cet apprentissage encore plus complexe.

Le gouvernement n'investit pas suffisamment pour assurer un système de francisation adéquat. Encore une fois, on demande aux enseignantes et enseignants d'en faire plus avec moins. Comme si la tâche n'était pas déjà assez lourde...



PRÉSIDENTE SEBR

# après mes études SECONDAIRES...

Au début des études secondaires, l'élève commence à réfléchir à son avenir et à son choix de carrière qu'il devra faire quelques années plus tard. Cette décision, en plus d'être parfois stressante, est aussi difficile à prendre, puisque de nombreuses possibilités s'offrent à lui, et ce, autant dans le programme à choisir que dans le niveau des études qu'il fera. Hum, vais-je aller en formation professionnelle (FP), au cégep et ensuite à l'université? Est-ce que j'aurai les préalables ainsi que les résultats nécessaires pour accéder au domaine qui me passionne? Si ce n'est pas le cas, est-ce que la formation générale aux adultes (FGA) peut résoudre mon problème? Vais-je décevoir ma famille si je choisis tel ou tel programme ou tel niveau d'études? Ce sont toutes des questions, voire bien plus, que l'adolescent se pose et pour lesquelles il n'est pas toujours outillé pour y répondre. Afin de l'aider, de belles possibilités s'offrent à chaque élève, et même aux adultes qui ont l'intention de faire un retour aux études, dans le Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy (CFPEAST).

Tous les ans, les enseignants et quelques membres du personnel participent à des événements comme les Portes ouvertes du CFPEAST, le programme Élève d'un jour ainsi que la journée à l'ESFL afin de faire connaître les programmes de formation offerts et le type d'enseignement (individualisé, magistral ou en alternance travail-études). De plus, les enseignants passionnés par leur domaine peuvent répondre aux questions des élèves, leur faire une démonstration avec leurs outils de travail (par exemple, un mannequin pour le domaine de la santé, le logiciel Sage 50 en comptabilité, une soudeuse pour le procédé de soudage GMAW, etc.) et même donner la chance à l'élève d'en faire l'essai.

De plus, les enseignants participent à de beaux projets avec les élèves comme Ma plus belle histoire en FGA ou bien les olympiades en FP. D'ailleurs, plusieurs élèves ont gagné des médailles au cours des dernières années, et ce, grâce à leur travail ainsi qu'à leur persévérance, mais également au soutien des enseignants.

Tout comme au secteur des jeunes, nous faisons de belles réalisations dans le secteur des adultes qui permettent de valoriser les élèves et qui les motivent à continuer à atteindre leur objectif de réussite, donc d'obtention d'un diplôme.

Ainsi, que ce soit votre enfant, votre élève, le fils d'un ami ou la fille de votre sœur qui est en réflexion quant à son avenir professionnel, plusieurs voies différentes peuvent s'offrir à ce jeune. Le bonheur d'une personne, sa réussite sur le marché du travail ainsi que son épanouissement ne passent pas seulement par les études supérieures, mais également par la FGA et la FP. Permettons à nos jeunes de les découvrir et encourageons-les à choisir un programme qui les mènera à un avenir professionnel dans lequel ils seront heureux de se lever tous les jours pour aller au travail.

*Flaine Cournoyer*

DÉLÉGUÉE SYNDICALE AU CFPEAST  
CONSEILLÈRE AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SEBR

# VERS UNE ÉCONOMIE POSTCAPITALISTE:

## UN HORIZON SYNDICAL À CONSTRUIRE ENSEMBLE

Dans le cadre du Réseau des jeunes de la CSQ, nous avons assisté à une présentation très intéressante de Monsieur Minh Nguyen. Nous aimerions vous en présenter les grandes lignes. Bonne lecture !

Le capitalisme, tel que nous le connaissons, semble en fin de course. Multiplication des crises économiques, précarisation du travail, inégalités croissantes, épuisement des ressources naturelles : autant de signaux d'alarme qui indiquent que notre modèle actuel ne tient plus ses promesses.

Mais s'il faut sortir du capitalisme, par quoi le remplacera-t-on ? Et surtout, quel rôle peuvent jouer les syndicats dans cette transition ?

Depuis des décennies, le capitalisme néolibéral met de l'avant la croissance et le profit au détriment du bien commun. Il transforme nos services publics en marchés, pousse à la concurrence plutôt qu'à la solidarité et confie de plus en plus de décisions aux entreprises privées, souvent déconnectées des besoins réels des communautés.

Dans cette logique, même notre métier d'enseignant est affecté : pression à la performance, alourdissement de la tâche, perte d'autonomie professionnelle, coupures budgétaires... Ces tendances ne sont pas des accidents, elles sont structurelles. Des voix émergent pour imaginer autre chose. Le postcapitalisme, c'est un horizon vers lequel tendre, où l'économie ne serait plus dictée par la logique du capital, mais par celle des besoins humains, de la démocratie et de la justice sociale.

Ce mouvement s'inspire notamment de la décroissance, de la transition juste, de l'économie solidaire et de la démocratie économique. Il propose de garantir un emploi digne ou un revenu de base pour toutes et tous, de réduire la place des multinationales et de revaloriser les communs (éducation, santé, culture, environnement), de développer des coopératives, des entreprises collectives, des services publics renforcés.



Il propose aussi de démocratiser l'économie, pour que les décisions ne soient plus prises par une poignée de propriétaires, mais par les travailleuses, travailleurs et citoyens.

Dans ce nouveau monde à inventer, les syndicats ont un rôle majeur. Historiquement, ils ont été des moteurs de progrès social : sécurité de l'emploi, conventions collectives, assurances sociales, conditions de travail dignes. Aujourd'hui, ils peuvent et doivent redevenir des acteurs de transformation.

Nous devons réclamer un rôle dans les décisions économiques qui nous concernent, militer pour une transition écologique et sociale qui protège les emplois et les droits, soutenir les luttes pour une économie plus juste, locale et démocratique, créer des alliances avec les mouvements environnementaux,..... communautaires et citoyens.

Penser le postcapitalisme, ce n'est pas une utopie. C'est une nécessité face aux impasses actuelles. C'est aussi une invitation à retrouver notre pouvoir collectif. Chaque action syndicale, chaque mobilisation, chaque solidarité construite est une brique dans ce futur à bâtir ensemble.

**LE CHANGEMENT NE VIENDRA PAS D'EN HAUT.  
IL VIENDRA DE NOUS.**

*Zakary Mandeville-Bastien*

*Élodie Malo*

REPRÉSENTANTS DU SEBR  
AU RÉSEAU DES JEUNES DE LA CSQ

# L'ÉCOFÉMINISME

Lors du Réseau conjoint d'action féministe et ACTES, tenu à Rivière-du-Loup, nous avons assisté à la présentation de Lorie Gagnon-Bouchard, doctorante en sciences politiques et chargée de cours en études féministes à l'Université d'Ottawa et à l'IREF-UQAM. Toujours prompte à s'impliquer dans des causes touchant à l'avenir de ses enfants, cette femme nous a livré sa vision de l'écoféminisme. Ce phénomène, qui existe depuis fort longtemps, est en fait un courant de pensées et d'actions qui lie les luttes féministes et écologistes.



Il part du constat que les oppressions subies par les femmes et les destructions infligées à la nature ont des racines communes, notamment dans les systèmes patriarcaux et capitalistes. Que l'on pense au capitalisme : les enjeux environnementaux qui menacent les générations futures sont nombreux, comme l'énergie nucléaire, la pollution des cours d'eau, la déforestation et les déversements toxiques. Voici un aperçu de son historique et de ses enjeux actuels.

## HISTORIQUE DE L'ÉCOFÉMINISME

### Origines (années 1970)

Le terme "écoféminisme" a été popularisé en 1974 par Françoise d'Eaubonne, dans son ouvrage intitulé *Le féminisme ou la mort*. Elle y affirme que les femmes, par leur lien traditionnel à la vie et à la nature, ont un rôle crucial à jouer dans la transition écologique. L'écoféminisme prend racine dans les luttes environnementales et sociales, notamment en Inde avec les mouvements comme *Chipko* (des femmes qui protègent les arbres en les entourant de leurs bras), ou aux États-Unis avec la résistance aux essais nucléaires.

### Années 1980-1990 : Diversification

Le mouvement écoféministe s'est développé selon plusieurs orientations. L'écoféminisme spirituel valorise le lien symbolique entre les femmes et la Terre, souvent à travers une approche holistique ou religieuse (comme Gaïa). À l'inverse, l'écoféminisme matérialiste adopte une analyse plus politique et économique des systèmes d'oppression, en lien avec le marxisme. Parmi les auteures influentes du mouvement figurent Vandana Shiva, Carolyn Merchant, Maria Mies ou encore Ariel Salleh.

### Années 2000 et suivantes : Reconnaissance et critiques

L'écoféminisme est critiqué par certains courants féministes pour son essentialisme (réduction des femmes à leur rapport à la nature). Il connaît toutefois un regain d'intérêt dans le contexte de la crise climatique, des luttes autochtones et des mouvements pour la justice environnementale.

## ENJEUX CONTEMPORAINS DE L'ÉCOFÉMINISME

### Justice climatique et sociale

L'écoféminisme souligne que les femmes, notamment dans les pays du Sud, sont en première ligne face aux effets des changements climatiques : pénurie d'eau, insécurité alimentaire, déplacements forcés. Face à ces inégalités, ce courant propose une écologie intersectionnelle, attentive aux rapports de genre, de classe, de race et au colonialisme.

### Systèmes de production et consommation

Les systèmes de production et de consommation sont au cœur de la critique écoféministe. Celle-ci dénonce le capitalisme extractiviste, l'agro-industrie et la marchandisation du vivant. En opposition à ces logiques destructrices, elle défend des pratiques durables, solidaires et collectives, souvent portées par des savoir-faire féminins, comme l'agroécologie, l'économie du care ou les circuits courts.

### Nouvelles solidarités

L'écoféminisme tisse des liens entre les militantes féministes, écologistes, autochtones et paysannes. Il inspire des mouvements comme *Extinction Rebellion*, *Alternatiba*, ainsi que des collectifs spécifiquement écoféministes, tels que *Les Rosies* ou *Nous Toutes Écologie*.

Si l'on se rapproche un peu plus de chez nous, le mouvement **Mères au front- Mouvement social au Québec**, porte un message similaire.

Ce mouvement a vu le jour au printemps 2020, pendant la pandémie de la COVID-19, à l'initiative de Dominique Champagne (auteure, metteur en scène engagée pour le climat) et de mères, grands-mères, tantes, éducatrices et allié-e-s préoccupé-e-s par l'avenir des enfants face à la crise climatique.

Le but de ce mouvement était de mettre de l'avant la voix des femmes protectrices, en tant que mères ou figures maternelles, afin de réclamer une action climatique forte et immédiate des gouvernements. Maintes actions, portant le message central « Je suis une mère (ou grand-mère, etc.), je me lève pour protéger mes enfants et la planète dont ils vont hériter. » ont été entreprises dont:

- Des manifestations symboliques (souvent devant les bureaux des élu-e-s);
- Des rassemblements intergénérationnels;
- L'envoi de lettres ouvertes;
- Des interventions médiatiques;
- L'organisation d'installations artistiques, comme les fameuses chaînes de souliers d'enfants symbolisant les générations futures.

Pour terminer, l'écoféminisme invite à repenser notre rapport à la nature, non plus comme une ressource à exploiter, mais comme un réseau de relations interconnectées. Il incite à développer des éthiques du soin (*care*), de la coopération et du respect du vivant. Même les gestes les plus simples du quotidien ont leur importance. Dans une société marquée par l'individualisme, l'écoféminisme nous rappelle la force du collectif et de la solidarité.

Melony Gauthier et Dominique L'Écuyer

REPRÉSENTANTES DU SEBR AU RÉSEAU D'ACTION FÉMINISTE

# ACCIDENTS DE TRAVAIL : VOS DROITS ET DÉMARCHES

De nombreux accidents de travail ne sont pas déclarés à la CNESST, souvent parce que les personnes concernées ignorent leurs recours ou estiment que la situation n'est pas assez grave ou que le processus est trop complexe. En tant qu'enseignants bénéficiant d'une assurance salaire, il est tentant de ne pas faire valoir ses droits. Cependant, il est important de noter que l'indemnisation par la CNESST représente 90 % du salaire net, contre 75 % avec l'assurance salaire.

## Définition d'un accident de travail

« Un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle. »

(Article 2 de la LATMP)

## QUOI FAIRE EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL ?

### 1. Aviser rapidement votre employeur

Cette étape est essentielle, car votre employeur a l'obligation de vous fournir les premiers soins. Si vous devez vous rendre à l'hôpital, à la clinique ou même à la maison après votre accident, c'est votre employeur qui assume les frais de transport (ambulance, taxi, transport en commun, etc.). Informez votre employeur de votre accident même si vous n'avez pas besoin de soins médicaux. Inscrivez l'incident dans le registre d'événements accidentels en cliquant [ici](#). Il est également conseillé d'aviser votre syndicat par écrit et d'avoir un témoin de l'accident ou de votre état avant de quitter le milieu de travail.

### 2. Consulter un professionnel de la santé

Vous devez consulter un professionnel de la santé en cas de blessure. Il vous remettra une attestation médicale, nécessaire pour faire votre réclamation à la CNESST. Si vous ne pouvez pas travailler pendant le reste de la journée, votre employeur doit vous payer 100 % de votre salaire pour cette journée d'absence.

**ATTENTION** : Il est crucial que le diagnostic médical soit clair et ne se limite pas à une simple description de symptômes.

### 3. Remettre l'attestation médicale à votre employeur

Votre employeur doit vous verser 90 % de votre salaire net pour les 14 premiers jours où vous auriez normalement travaillé, sans tenir compte de la journée de l'accident.

### 4. Remplir la Réclamation du travailleur

Vous avez 6 mois pour faire votre réclamation à la CNESST à partir de la date de votre accident. Si votre lésion professionnelle résulte de la violence à caractère sexuel, vous avez 2 ans pour produire votre réclamation.

La Réclamation du travailleur est un service disponible à partir de MonEspace CNESST. Ce service vous permet de demander des indemnités ou des remboursements et de joindre les documents accompagnant votre demande. En utilisant ce service, votre dossier pourra être traité plus rapidement.

Investir quelques minutes pour déclarer un accident de travail peut vous éviter des complications futures et vous garantir une indemnisation plus avantageuse. Ne laissez pas votre santé en suspens.

*Claudia Rainville et Claudine Jutras*  
VOS RESPONSABLES EN SANTÉ SÉCURITÉ

## CONSEILS PRATIQUES

- Documentez tout : Conservez une copie de tous les documents relatifs à l'accident (attestation médicale, correspondance avec l'employeur, etc.).
- Respectez les délais : Assurez-vous de respecter les délais pour la déclaration de l'accident et la soumission de la réclamation.
- Suivez les recommandations médicales : Respectez les rendez-vous médicaux et suivez les traitements prescrits pour faciliter votre rétablissement.
- Consultez un représentant syndical, en cas de doute ou de difficulté, pour obtenir de l'aide.

# Nouveau guide sur l'assurance-emploi

## ET PRESTATIONS SPÉCIALES

C'est en avril dernier qu'un guide sur l'assurance-emploi s'adressant uniquement aux enseignants a fait son apparition. Cet outil tant attendu constitue une précieuse source d'information et répond à plusieurs questions que peut se poser un enseignant.

Nous connaissons tous les prestations régulières de l'assurance-emploi, mais j'aimerais attirer votre attention sur les prestations spéciales.

Au Québec, il en existe quatre :

- Maladie
- Proches aidants d'adultes
- Proches aidants d'enfants
- Compassion

Cliquez sur l'image pour accéder au guide



Le nombre maximal de semaines de prestations est de 26. Il n'y a pas de délai de carence si votre employeur vous verse une ou plusieurs journées de maladie. Vous devez pouvoir démontrer que vous auriez été disponible pour travailler, n'eût été de votre maladie. Vous pouvez y avoir droit même après un départ volontaire ou un congédiement pour inconduite. Service Canada pourrait toutefois exiger un certificat médical.

### Prestations de maladie

Pour y être admissible, vous devez avoir accumulé 600 heures assurables, peu importe le taux régional de chômage. Un délai de carence d'une semaine s'applique également.

Pour en savoir plus, consultez la fiche complémentaire 13 du nouveau guide sur l'assurance-emploi (FSE-CSQ et FPEP-CSQ) ou adressez-vous à votre syndicat.

### Prestations pour proches aidants d'adultes, d'enfants ou de compassion

Le nombre maximal de semaines de prestations est de :

- 15 semaines pour prendre soin d'un adulte
- 35 semaines pour prendre soin d'un enfant
- 26 semaines pour les prestations de compassion

Vous êtes admissible à ces prestations si vous devez prendre soin d'un membre de votre famille gravement malade ou blessé. Dans le cas des prestations de compassion, il doit exister un risque que cette personne décède dans les six prochains mois. Ces prestations peuvent être partagées entre plusieurs membres de la famille (un seul délai de carence s'applique, s'il y a lieu). Pour en savoir plus sur l'ensemble des prestations spéciales, visitez [Prestations d'assurance-emploi – Canada.ca](http://Prestations_d'assurance-emploi_Canada.ca), consultez la fiche complémentaire 14 du nouveau guide sur l'assurance-emploi (FSE-CSQ et FPEP-CSQ) ou communiquez avec votre syndicat.

Il est primordial de compléter l'information auprès de votre syndicat afin de vous assurer d'exercer pleinement tous les droits relatifs à votre situation personnelle.

*Yann Arseneault*

RESPONSABLE DU DOSSIER DE L'ASSURANCE-EMPLOI AU SEBR  
CONSEILLER AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SEBR



Source : Guide sur l'assurance-emploi (FSE-CSQ et FPEP-CSQ)

# -DOSSIER RETRAITE-

## UTILISATION DES BANQUES DE CONGÉS DE MALADIE AVANT LA RETRAITE

Il est possible d'épuiser vos banques de congés de maladie de façon non consécutive avant de prendre votre retraite. Habituellement, l'ordonnancement pour la prise des journées de congé se fait selon l'ordre suivant:

1. Congés de l'année en cours (6 jours)

2. Congés monnayables d'avant 2000

3. Congés monnayables d'après 2000

4. Congés non-monnayables

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À UNE PENSION AU RREGOP

### Sans réduction actuarielle :

61 ans d'âge ;

ou

35 années de service aux fins d'admissibilité;

ou

le critère 90 (âge de 60 ans minimum + années de service).

### Avec réduction actuarielle de 6 % depuis le 1er juillet 2020 :

55 ans d'âge

## CALCUL DE LA PENSION SANS RÉDUCTION ACTUARIELLE

Le nombre d'années de service aux fins de calcul (max. : 40 années depuis le 1er janvier 2017) multiplié par 2 %, multiplié par le salaire moyen des 5 années les mieux rémunérées.

## RETRAITE PROGRESSIVE

- Programme sur une durée maximale de 7 ans à compter de janvier 2025;
- Entente avec l'employeur;
- Réduction du temps de travail maximum de 60 % (donc peut travailler à 40%);
- Avoir droit à une pension à la fin du programme;
- On cotise au régime comme si l'on travaillait à temps plein (100 %);
- Chaque année compte comme si l'on travaillait à temps plein.

## ABANDON DE L'ASSURANCE SALAIRE LONGUE DURÉE

Dans la plupart des cas, à deux ans de l'atteinte d'un critère sans réduction actuarielle, car le contrat d'assurance avec la SSQ prévoit l'intégration automatique avec la rente de retraite sans réduction actuarielle aux prestations d'assurance salaire.

► **IMPORTANT** Consultez votre syndicat avant de prendre une décision.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec moi au 450 742-5953 ou par courriel [claudedansereau@cssst.gouv.qc.ca](mailto:claudedansereau@cssst.gouv.qc.ca)



CLAUDE DANSEREAU  
RESPONSABLE DU DOSSIER DES DROITS PARENTAUX ET DE LA RETRAITE  
CONSEILLER/TRÉSORIER AU SEBR

# MATERNITÉ, PATERNITÉ ET COTISATIONS AU RREGOP

## 1-CONGÉ DE MATERNITÉ

Il y a exonération des cotisations au RREGOP durant tout le congé de maternité de 21 semaines, de même que durant une période de retrait préventif ou d'assurance salaire.

## 2-CONGÉ DE PATERNITÉ ET D'ADOPTION

Les cotisations sont prélevées comme si la personne recevait son salaire à 100 %, même si elle n'en reçoit que 25 % ou 30 %.

## 3-CONGÉS SANS TRAITEMENT (PARENTAUX DE 29 SEMAINES, PLUS DE 30 JOURS CONSÉCUTIFS)

Si la demande de rachat est faite dans les 6 mois suivant la fin du congé (peut être le 30 juin), le coût est égal aux cotisations qui auraient été prélevées si la personne avait été au travail.

- **Après 6 mois, le coût est plus élevé.**
- **Jusqu'à 90 jours ouvrables peuvent être crédités gratuitement et ce, une seule fois (29 semaines = 145 jours ouvrables - 90 = 55 jours à cotiser).**
- **Le coût du rachat peut être défrayé par étalement ou avec des REER.**  
**Pour le rachat, il faut remplir la demande sur le site de Retraite Québec.**

## LA CSQ ET LES DROITS PARENTAUX- UNE EXPERTISE UNIQUE À VOTRE PORTÉE

**VOUS ÊTES ENCEINTE? VOUS SEREZ BIENTÔT PAPA? VOUS DÉSIREZ ADOPTER UN ENFANT?**

**Vous avez des droits prévus dans :**

- Votre convention collective (droits parentaux);
- Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
- La Loi sur la santé et la sécurité du travail (retrait préventif).

**Saviez-vous que ...**

- Les liens et interactions entre votre convention collective et le RQAP sont parfois **complexes**?
- Dans certains cas, les **retraits préventifs** ou les **grossesses rapprochées** peuvent **affecter votre montant de prestations** du RQAP?
- Une baisse de vos revenus d'emploi lors d'une **période de chômage** ou encore la **précarité d'emploi** de façon générale peuvent aussi avoir des **effets indésirables** sur vos prestations?
- **Votre syndicat CSQ** peut vous informer sur les moyens d'amoinrir ou d'**annuler ces effets négatifs** (par exemple, les articles 31.1 ou 31.2 du RQAP ou le début anticipé d'une période de prestations)?

Votre convention collective (tout comme la Loi sur les normes du travail) permet au père de prendre jusqu'à trois périodes de congé distinctes dans l'année suivant la naissance de son enfant.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec moi au 450 742-5953 ou par courriel [claudedansereau@cssst.gouv.qc.ca](mailto:claudedansereau@cssst.gouv.qc.ca)



CLAUDE DANSEREAU  
RESPONSABLE DU DOSSIER DES DROITS PARENTAUX ET DE LA RETRAITE  
CONSEILLER/TRÉSORIER AU SEBR

# PRESTATIONS RQAP

## ADOPTION DU PROJET DE LOI 51

*Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail*

NAISSANCE	
Type de prestations	En vigueur depuis le 1er janvier 2021 (PL 51)
Régime de base	
Parents biologiques	<p>18 semaines de prestations de maternité exclusives (70%) 5 semaines de prestations de paternité exclusives (70%) 32 semaines de prestations parentales partageables (7 à 70% et 25 à 55%)</p> <p>Ajout de 4 semaines à 55% si les deux parents prennent d'abord chacun 8 semaines de prestations partageables (2 x 8)</p> <p><b>Total: maximum de 59 semaines (30 semaines à 70 % et 29 à 55%) dont 4 à 55% sont conditionnelles au partage des prestations parentales</b></p>
Régime particulier	
Parents biologiques	<p>15 semaines de prestations de maternité exclusives (75%) 3 semaines de prestations de paternité exclusives (75%) 25 semaines de prestations parentales partageables (75%)</p> <p>Ajout de 3 semaines à 75% si les deux parents prennent chacun 6 semaines de prestations partageables (2 x 6)</p> <p><b>Total: maximum de 46 semaines (75%) dont 3 qui sont conditionnelles au partage des prestations parentales</b></p>



laPersonnelle

Économisez plus en regroupant vos assurances auto et habitation



En savoir plus



# ASSURANCE VOYAGE ET ANNULATION DE VOYAGE

La belle saison arrive à grands pas, et nombreuses sont les personnes qui préparent déjà leurs valises.

En ce sens, il est à noter que le regroupement complémentaire facultatif 1 du régime Alter ego (J9999) doit être détenu pour bénéficier de la couverture d'assurance voyage avec assistance et d'annulation de voyage. Les membres qui souhaiteraient ajouter cette protection peuvent le faire en transmettant à l'employeur le formulaire « Demande d'adhésion ou de changement », et ce, minimalement plus d'une période de paie avant leur départ, à défaut de quoi le changement demandé pourrait ne pas être encore en vigueur.

Cette couverture permet le remboursement des frais médicaux d'urgence encourus à l'extérieur de la province de résidence de la personne assurée. Selon les clauses du contrat, cette couverture demeure offerte même si un avis du gouvernement du Canada d'éviter tout voyage non essentiel est émis pour la destination choisie, à condition que la personne assurée présente un état de santé bon et stable avant le départ. Vous devez aviser votre assureur, peu importe la destination, si vous avez des particularités au niveau de votre état de santé.

Beneva propose un outil d'information permettant de comprendre les subtilités des protections d'assurance voyage en fonction des différents scénarios qui peuvent se présenter dans le cadre d'un voyage. Nous vous invitons à consulter cet outil en cliquant [ici](#).

alter ego

L'AVANTAGE CSQ

Saviez-vous qu'être membre d'un syndicat affilié à la CSQ vous permet de profiter de plusieurs rabais?

Cliquez sur l'image pour en savoir davantage!

**EspaceProprio**  
membres de CSQ

Des offres avantageuses pour réaliser vos projets immobiliers en toute confiance!

**RABAIS**  
**CSQ**  
Centrale des syndicats du Québec

Les protections RésAut  
CSQ  
Assurances auto, habitation et entreprise

Votre régime d'assurance auto, habitation et entreprise

**TELUS**  
détaillant autorisé

**Toncell.ca**  
Orizon Mobile

**L'ÉQUIPEUR**

**PLANÈTE MOBILE**

**ROGERS**  
concessionnaire autorisé

LES GRANDS EXPLORATEURS  
CRÉATEURS DE RENCONTRES  
ABONNEZ-VOUS SANS TÂCHES  
2024-25

Votre partenaire de confiance pour la rénovation

**RÉNOASSISTANCE**  
Commercial